



Traité Zevahim

Michna 6 - Chapitre 6

לא הסיר
לא את המראה ולא את הנוצה
ולא את בני מעים היוצאין עמה,
ולא ספגו במלח,
כל ששנה בה מאחר שמצה את דמה,
כשרה.
הבדיל בחטאת, ולא הבדיל בעולה,
פסולה.
מצה דם הראש, ולא מצה דם הגוף,
פסולה.
מצה דם הגוף, ולא מצה דם הראש,
כשרה:

Si le sacrificateur n'a pas enlevé le jabot, ni la plume et les entrailles qui en sortent, ni absorbé[le sang]avec du sel,[en ce qui concerne]tout[détail]qu'il a modifié dans[les rites sacrificiels]après en avoir extrait le sang,[l'offrande est]valide. Si le sacrificateur a séparé[la tête du corps]lors[du sacrifice]pour le péché, ou s'il n'a pas séparé[la tête du corps]lors du[sacrifice]pour la 'Ola,[l'offrande est]invalid. Si le sacrificateur a extrait le sang de la tête et n'a pas extrait le sang du corps, l'offrande est invalide.[Si le sacrificateur a extrait le]sang du corps et n'a pas extrait le sang de la tête,[l'offrande est]valide.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions